

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 14062 Numéro SIREN : 340 978 238 Nom ou dénomination : A26 - EQUERRE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2020 sous le numéro de dépôt 89458



20200894582020

DATE DEPOT : 23/10/2020

N° DE DEPOT : 89458

N° GESTION : 2013B14062

N° SIREN : 340978238

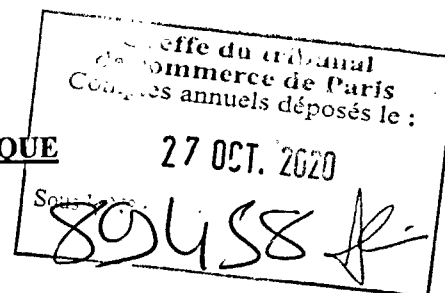
DENOMINATION : A26 - EQUERRE

ADRESSE : 165 bis rue de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2020

EQUERRE
S.A.S. au capital de 40.000 Euros
Siège social : 165 Bis, rue de Vaugirard
75015 PARIS
RCS PARIS B 340 978 238

PROCES-VERBAL
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2020



Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 408.756,87 Euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	408.756,87 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1.988.306,01 €

Pour former un bénéfice distribuable de	2.397.062,88 €
A titre de dividendes aux actionnaires	120.000,00 €
Soit 240 € par action ouvrant droit à l'abattement	
Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	2.277.062,88 €

L'Associé unique constate que le dividende net par action est de 240 €, et qu'il ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques au Prélèvement Forfaitaire Unique de 30%.

L'Associé unique décide que les dividendes seront mis en paiement à compter du lendemain 1^{er} octobre 2020.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, et les modalités de distributions sont les suivants :

EXERCICE	Dividendes distribués	Dont éligible à l'abattement	Dont non éligible à l'abattement
2019	100 000	100 000	0
2018	95 000	95 000	0
2017	95 000	95 000	0

Certifié conforme
L'associé unique

EQUERRE
S.A.S. au capital de 40.000 Euros
Siège social : 165 Bis, rue de Vaugirard
75015 PARIS
RCS PARIS B 340 978 238

RAPPORT DE GESTION ANNUEL
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 MARS 2020

Le soussigné Marc SEIFERT, associé unique et président de la société "EQUERRE", Société par Actions Simplifiée, au capital de 40.000 Euros, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, l'activité de la Société a augmenté de plus de 16%, et le résultat a progressé de plus de 25% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.645.707 Euros contre 1.410.917 Euros, et le bénéfice après impôt à 408.757 Euros contre 325.119 Euros l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

L'objectif initial de l'année 2020-2021 était de maintenir le chiffre d'affaires et la marge, mais suite au Covid 19 les objectifs sont revus à la baisse (voir paragraphe ci-dessous).

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis la clôture, la France a subi un confinement pendant 2 mois suite au coronavirus Covid 19. Cette situation a eu pour effet de ralentir certains projets, et il est prévu une baisse de l'ordre de 25% du chiffre d'affaires et au moins autant du bénéfice.

Les mesures ont été prises pour pallier à cette baisse d'activité.

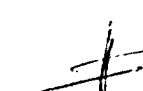
- Activité en matière de recherche et développement.

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

- Participations.

La société possède une participation de 11,9% dans la société A26 SAS d'architecture depuis fin 2018.

La société A26 a clôturé son sixième exercice au 31/12/2019 avec un chiffre d'affaires de 4.903.794 € en légère hausse de 1,9 % et un résultat net de 126.153 € en baisse de 32% par rapport à l'exercice précédent.



RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes du dernier exercice est fourni à titre de comparaison.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.645.707 Euros contre 1.410.917 Euros pour l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes sont de 303.056 € contre 310.714 € l'exercice précédent, dont 117.589 € de sous-traitance contre 117.589 €.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 10 personnes, contre 9 à la clôture de l'exercice précédent.

Les traitements et salaires se sont élevés, quant à eux, à la somme de 527.839 € contre 461.371 € lors de l'exercice précédent.

Les cotisations sociales et avantages sociaux se sont élevés à 212.741 € contre 170.077 € pour 2019.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 1.071.977 € contre 968.949 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 577.715 € contre 446.217 € en 2019

Compte tenu d'un résultat financier négatif de 12.895 €, contre - 3.624 € en 2019, le résultat courant avant impôts s'élève à 564.820 € pour 2020 contre 442.592 € l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- D'un résultat exceptionnel négatif de 155 €, contre - 40 € en 2019,
- De l'impôt sur les sociétés pour 155.908 €, contre 117.434 € l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 mars 2020 se traduit par un bénéfice net comptable de 408.756,87 € contre 325.118,56 € pour l'exercice 2019.

- Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 408.756,87 € qui recevrait l'affectation suivante, compte tenu que la réserve légale est dotée à son minimum légal :

Bénéfice de l'exercice	408.756,87 €
------------------------	--------------

Auquel s'ajoute :

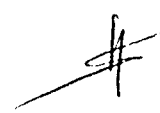
Le report à nouveau antérieur	1.988.306,01 €
-------------------------------	----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	2.397.062,88 €
---	----------------

A titre de dividendes aux actionnaires	120.000,00 €
--	--------------

Soit 240 € par action ouvrant droit à l'abattement

Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	2.277.062,88 €
---	----------------



Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2.382.079 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, et les modalités de distributions ont été les suivants :

EXERCICE	Dividendes distribués	Dont éligible à l'abattement	Dont non éligible à l'abattement
2019	100 000	100 000	0
2018	95 000	95 000	0
2017	95 000	95 000	0

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Il convient de relater les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce passées avec la société au cours de l'exercice écoulé.

- Convention conclue par M. Marc SEIFERT, Président, avec la société :

La société EQUERRE a par l'intermédiaire de son Président associé unique M. Marc SEIFERT signé avec celui-ci une convention d'occupation, depuis le 1^{er} février 2014, pour la mise à disposition d'un local d'environ 15 M2, situé à son domicile à Clamart, 110 bis rue de Fleury.

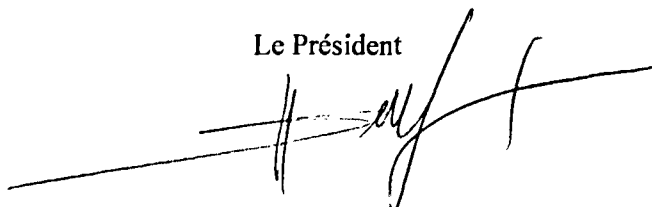
En contrepartie, la société a versée une indemnité d'occupation pour un montant de 2.775 € net de taxes au titre de l'exercice écoulé.

Il est précisé qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la présente consultation.

Le Président





Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01042019	et clos le	31032020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			☒		
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
165 B RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS			
SIRET	3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 3	Mél:	socrate.tdfc@free.fr
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	ARCHITECTE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	71 172	Bénéfice imposable à 28%	461 880	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%					
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Pôle de compétitivité, art. 44 undecies ☐ Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE LIGNE 100

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 11072020 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Président MARC SEIFERT
	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2020

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	100 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e			
	f			
	g			
	h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MARC SEIFERT Président	500						
110 BIS, RUE DE FLEURY 92140 CLAMART							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : EQUERRE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 165 B RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 34097823800038			Néant ☐ *
		Exercice N clos le, 31/10/2020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
	Frais de développement *	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	18 839
	Fonds commercial (I)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
	Autres immobilisations corporelles	AT	71 815
Immobilisations en cours	AV		
Avances et acomptes	AX		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	7 500
	Créances rattachées à des participations	BB	38 000
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières *	BH	
TOTAL (II)		BJ	136 154
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	96 905
	Autres créances (3)	BZ	84 848
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement dont actions propres (.....)	CD	249 837
Disponibilités	CF	2 466 797	
COMPTES D'EXERCICE	Charges constatées d'avance (3)*	CH	24 196
	TOTAL (III)	CJ	2 922 583
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Frais de conversion actif * (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 058 736
		IA	56 280
			3 002 457
2. Part à moins d'un an des immobilisations financières (CP)		(3) Part à plus d'un an : CR	
Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGI/P N° 2051 SD 2020

Désignation de l'entreprise		EQUERRE		N°		[]		
				Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)			DA				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence [EK])			DC				
	Réserve légale (3)			DD				
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours [B1])			DI				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * [EJ])			DG				
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI				
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (II)			DL	2 500 000			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (III)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (I)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs [EI])			DV	1 000 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 000 000			
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 000 000			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA				
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	1 000 000				
Ecart de conversion passif *			(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 500 000				
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			EB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC		
			Écart de réévaluation libre			ID		
			Réserve de réévaluation (1976)			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			FI			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			IG				
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			IH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 85 A
du Code de commerce des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>EQUERRE</u>		Exercice N		Néant ☐ *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 645 707	FH		FI	1 645 707	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 645 707	FK		FL	1 645 707	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	3 732	
	Autres produits (1) (11)					FQ	253	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 649 691
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	303 056	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 996	
	Salaires et traitements *					FY	527 839	
	Charges sociales (10)					FZ	212 741	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	16 709
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC	
	Autres charges (12)					GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	6 637
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	1 071 977
ÉCARTS EN COMPTES	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GG	577 715	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	4 666	
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
	Total des produits financiers (V)					GO	4 666	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GP		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ		
	Différences négatives de change					GR	1 944	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
	Total des charges financières (VI)					GT	15 618	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GU	17 561	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(12 895)	
						GW	564 820	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire - article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise		EQUERRE		N° de l'exercice		17		
						Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *					(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				HH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				HJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.L.)				HN		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD		
	(9)	Dont transferts de charges				AI		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7)	Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Total N			
AMENDES NON DEDUCTIBLE					155			
(8)	Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Total N			

Désignation de l'entreprise EQUERRE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	13 523	KE		KF	6 512	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	7 036	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	1 748	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	55 577	LC		LD	9 537	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	62 613	LO		LP	11 285	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	37 500	8V		8W	8 000
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ	37 500	LR		LS	8 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	113 636	OH		OJ	25 796		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions par virement de poste à poste 1		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CO		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	1 196	LW	18 839	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	7 036	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	1 748	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	2 083	MT	63 031	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		
	TOTAL III				IY		NG	2 083	NH	71 815	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7	
		Autres participations				IO		OX		OY	45 500
Autres titres immobilisés				II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F			
TOTAL IV				I3		NJ		NK	45 500		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK	3 279	OL	136 154		

⑥

AMORTISSEMENTS

DCLIP N° 2055 SD 0020

Désignation de l'entreprise EQUERREN° 01

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments soumis de l'actif et repris		Montant des amortissements au début de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		LN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 096	PF	5 556	PG	1 196	PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	5 199	QE	958	QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	87	QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 556	QM	10 108	QN	2 083	QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	39 755	QV	11 153	QW	2 083	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN	42 850	UP	16 709	UQ	3 279	UR	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Montants des amortissements affectés aux éléments de l'actif
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI			NI			NI
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des (NP + NQ + NR)	NW		Total général des (NS + NT + NU)	NY		Total général des (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montants des amortissements
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>EQUERRE</u>				Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 23 ^{ter} bis A-11) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Fines mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : <u>EQUERPE</u>										Séant		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UI	38 000		UM			UN		
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières			UT			UV			UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	96 905		96 905					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	2 215		2 215					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	43 594		43 594					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	39 039		39 039					
	Charges constatées d'avance			VS	24 196		24 196					
	TOTAUX			VT	243 949		VU	205 949		VV	30	
REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	523		523						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	100 324		100 324						
Personnel et comptes rattachés			8C	50 868		50 868						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	50 687		50 687						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	37 276		37 276						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 790		21 790						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 078		5 078						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	230 267		230 267						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 565		3 565						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	500 377		VZ	500 377					
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK							

Désignation de l'entreprise EQUERRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice clos le 31/03/2020		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	408 757	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	4 378		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	130		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	155	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					17	157 108	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société (cf. personnes ou un G.I.E.)	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			18	
		- imposées au taux de 0 %			ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		2 000	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	572 528	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
			- imposées au taux de 0 %			WH		
			- imposées au taux de 19 %			WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			VW		
			- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					16		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :								
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							
	Majoration d'amortissement *							
	Entreprises nouvelles - Repreneurs (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	K9		Entreprises nouvelles (art. 39-1-3°)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)	L5
	Bâtiments de commerce ou d'habitat (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	L6		Société investissements immobiliers (art. 39-1-3°)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 39-1-3°)	PA
	ZI - II (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	1F		Zone franche d'activité (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	XC
Usines portant à dynamiser (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	PG		Zone de développement économique (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle - 30 % (art. 39-1-3°)		X9		dont déduction exceptionnelle - 30 % (art. 39-1-3°)	YH		
	dont déduction exceptionnelle - 30 % (art. 39-1-3°)		YA		dont déduction exceptionnelle - 30 % (art. 39-1-3°)	YB		
	dont déduction exceptionnelle - 30 % (art. 39-1-3°)		YD		dont déduction exceptionnelle - 30 % (art. 39-1-3°)	YC		
					Créance de gagée par le report en arrière de déficit	ZI	1 200	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
						TOTAL II	1 356	
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	571 172	
				déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	571 172	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A - 2020
Extension

EQUERRE

[illegible]

Désignation de l'entreprise EQUERRE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	69 826
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
PROVISION TVS	9K	9L	156
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO 156
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGI n° 2058 CSD 2020

Designation de l'entreprise : EQUERRE

ORIGINES				AFFECTATIONS		RESERVES LOGEES			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 763 187		Affectations aux réserves		Reserves logées	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	325 119		Dividendes		Autres réserves	ZD		
Prélèvements sur les réserves	OF			Autres répartitions			ZI		
TOTAL I	OF	2 088 306		Report à nouveau			ZG		
				TOTAL II				ZH	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS									
Engagements de crédit-bail mobilier				(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	42 193		ZQ	
Engagements de crédit bail immobilier								ZR	
Effets portés à l'escompte et non échus								ZS	

DÉTAILS DES POSTES									
AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							ZT	
	Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			ZU	
	Personnel extérieur à l'entreprise							ZV	
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							ZW	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							ZX	
	Autres comptes			(dont contributions versées aux organisations syndicales et professionnelles)	J9			ZY	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZZ	

IMPÔTS ET TAXES									
Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								VA	
Autres impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			VB	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								VC	

TVA									
Montant de la TVA collectée								VD	
Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								VE	

DIVERS									
Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *								VF	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition								VG	
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	
Numéro de centre agréé *	XP								
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RL	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RM	

RÉGIME DE GROUPE *									
Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Impôts et taxes	JL
				Plus-values à 19 %	JM			Impôts et taxes	JN
Groupe: résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Impôts et taxes	JO
				Plus-values à 19 %	JP			Impôts et taxes	JQ
Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice, dont les résultats non affectés.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058 N01 pour le régime de groupe.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire l'article 53 A
(du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EQUERRE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	LICENCES 01/01/2014	1 196	1 196		
	2	MAC BOOK HS 18/09/2014	2 083	2 083		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (1)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (2)	Court terme (3)	Long terme (4)			Plus-value taxable à 19 % (1) (5)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (3)							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (4)							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis 1A, 208 C et 210 F du CGI.

1000

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

1

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

	Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : EQUERRENéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1	Moins-values à 12,8 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % 3	Solde des moins-values à 12,8 % 4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice	N-1		
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine 1	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H 7
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % ou À 16,5 % (1) 5		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice	N-1					
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

* Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>EQUERRE</u>		N° <u> </u>				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice s		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>EQUERRE</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01042019</u> et clos le: <u>31032020</u>		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	10,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 645 707
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 645 707
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	253
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	253
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	49 771
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	240 699
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	12 586
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	6 637
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OG	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	309 693
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 336 267
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 336 267
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 645 707
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 9
Date de cessation		HR	3 1 / 0 3 / 2 0 2 0
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Neant

EXERCICE CLOS LE 31032020

N° SIRET 34097823800000

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EQUERRE

ADRESSE (voie) 165 B RUE DE VAUGIRARD

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SKIFERT Prénom(s) MARC

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions

Naissance: Date 19/07/1963 N° Département 92 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays

Adresse : N° 110 Voie BIS, RUE DE FLEURY

Code Postal 92140 Commune CHARENT Commune CHARENT Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31032020

N° SIRET

3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EQUERRE

ADRESSE (voie)

165 B RUE DE VAUGIRARD

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Dénomination

A 26

N° SIREN (si société établie en France)

790031645

% de détention

12,50

Adresse :

N°

165

Voie

B RUE DE VAUGIRARD

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays